



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après augmentation de l'effectif, 138000 emplacements de volailles de chair à l'adresse suivante: « Montaigu » 56220 LIMERZEL, sera ouverte du 15 novembre 2018 à 9h au 17 décembre 2018 à 17 heures, pour une durée de 32 jours en mairie de Limerzel.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale au titre :
- des installations classées pour la protection de l'environnement
- de la loi sur l'eau

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Ce projet est présenté par le gérant de l'EARL DU MENHIR.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier produit par le bureau d'études EUDES ENVIRONNEMENT, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'information de l'Autorité Environnementale,
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairie de LIMERZEL aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairies de Limerzel, Le Guerno, Noyal-Muzillac, Questembert et Péaule aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire dont les coordonnées figurent à l'article 1^{er} de l'arrêté ou auprès du bureau d'études (ETUDES ENVIRONNEMENT – 02.97.26.57.47 – pierre.le.hingrat@etudes-environnement-questembert.fr).

Monsieur Joris LE DIREACH (conseiller en urbanisme) est désigné par le président du Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de LIMERZEL au cours de permanences qui se tiendront:

- Jeudi 15 novembre 2018 de 9h à 12h
- Vendredi 30 novembre 2018 de 14h à 17h
- Lundi 17 décembre 2018 de 14h à 17h

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par mél au commissaire-enquêteur à la mairie de LIMERZEL (12 rue de la Mairie 56220 LIMERZEL – mél : mairie.limerzel@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête .

Ces courriers et méls seront annexés aux registres d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de LIMERZEL du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).